Deuxième Année. — N° 151. *Bureau du Journal :* rue de la Mairie, 6. Mercredi, 15 Octobre 1862.

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant *franco* un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
50 centimes la ligne
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
19	Dim....	s. Pierre.		P. L. le 7, à 8 h. 54' du soir.
20	Lundi.	s. Jean.	Castelfranc, Latronquière, Salviac.	D. Q. le 15, à 11 h. 51' du soir.
21	Mardi..	se Ursule.		N. L. le 23, à 7 h. 45' du mat.
22	Mercr..	s. Géraud.	Catus, Duravel, St-Ceré.	P. Q. le 29 à 11 h. 53' du mat.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit a une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURRIERS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin..	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.....	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir....	Brives (Gourdon).....	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. du m.
	Castelnau-Montratier.....	7 h. du m.
10 heures du soir....	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron)..	
	Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque Cazals, St-Géry.....	6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considerée comme un reabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 15 Octobre 1862.

BULLETIN

L'*Italie* donne de nouveaux détails sur le séjour de LL. AA. II. le Prince Napoléon et la Princesse Clotilde à Naples :

« Leurs Altesses impériales ont passé les nuits de dimanche et de lundi sur leur yacht et ont été acclamées toutes les fois qu'elles sont descendues à terre.

» Leur réception à Torre Annunziata a été très chaleureuse ; la garde nationale et la population sont accourues spontanément sur le port de Torre Annunziata et, au moment où l'on a reconnu les illustres visiteurs descendant du bâteau, les cris de *Vive Victor-Emmanuel ! vive la Princesse Clotilde !* étaient entremêlés des cris de : *Vive le Prince Napoléon ! vive l'Empereur des Français !*

» La musique de la garde nationale a voulu suivre le couple impérial à Pompéï, et a joué pendant tout le temps du déjeûner improvisé qu'on lui a offert dans la salle de Diomède.

» On a fait des fouilles devant le Prince, mais on n'a trouvé que quelques objets peu intéressants. Après trois heures, Leurs Altesses Impériales sont retournées à Torre Annunziata, où elles ont été accueillies par des acclamations encore plus enthousiastes qu'au départ.

» La Princesse remerciait avec effusion et elle a été fort touchée de voir que la population avait eu la prévenance d'improviser pour elle un charmant embarcadère sur le môle de Torre Annunziata.

» Mêmes ovations sur les côtes de Sorrento et Capri.

» Le Prince et la Princesse sont partis, le 12, pour Caserte, avec le marquis de Saluzzo. »

L'*Esprit public* apporte à l'égard de la reconstitution du ministère italien les renseignements suivants, qu'il croit pouvoir donner comme certains : — M. le général Durando devient ambassadeur à Berlin, et non à Lisbonne, comme l'annonce l'*Indépendance* ; il cède le portefeuille des affaires étrangères à M. Rattazzi, qui abandonne l'intérieur à M. Capriolo, sous-secrétaire d'Etat de son département. M. d'Afflito remplace, ainsi qu'on l'avait annoncé, le ministre de la justice, démissionnaire. M. Conforti. M. le marquis Pepoli reste ministre de l'agriculture et du commerce.

Depuis le 8 octobre les prisonniers du Varignano sont rendus à la liberté. Quelques-uns seulement des principaux officiers de Garibaldi, répartis dans les forts, sont régulièrement et légalement libres. Les autres ne le seront que lorsque leur identité sera constatée. On pense que le décret d'amnistie ne pourra guère recevoir son plein effet avant deux mois.

Il est hors de doute que la clémence royale ne tardera pas à s'étendre, non-seulemeut sur les quelques condamnations à mort, prononcées contre les déserteurs, mais aussi sur les jeunes gens condamnés aux travaux forcés. On ne s'attend point à voir les volontaires de Garibaldi traîner le boulet ignominieusement comme des assassins. Du reste on ne doute pas à Turin des intentions du ministère à cet égard.

Garibaldi vient d'adresser à ses amis de Sorezina la lettre suivante, la seule depuis Aspromonte, qui contienne une allusion directe à Rome :

« Varignano, 4 octobre.

» Mes chers amis,

» Je vous remercie du fond du cœur de votre offrande, qui permettra de venir en aide à l'indigence de mes pauvres compagnons d'armes. Ils voulaient ce que vous voulez tous, ce que tous nous voulons....

» Votre G. GARIBALDI. »

L'épuration des camorristes, secte odieuse qui régnait à Naples par le poignard, est poursuivie sans relâche par le général de La Marmora. Aussitôt que les provinces méridionales seront purgées de ces malfaiteurs, elles doivent être replacées dans leur état normal.

La presse italienne est unanime dans l'expression de son indignation contre les auteurs des attentats commis à Palerme.

On écrit de Rome, 7 octobre :

« Le Saint-Père est parti pour Castel Gandolfo, où il passera quelques jours. Pie IX aime peu la campagne; il n'y est pas allé avec plaisir, mais seulement dans le but de se délasser un peu. La compagnie des chemins de fer espère pouvoir l'amener jusqu'à Ceprano. »

La chambre de Berlin sera close la semaine prochaine. L'incertitude sur le résultat du conflit constitutionnel règne toujours. On sait pourtant que, malgré le vote contraire de la chambre des députés, le ministre de la guerre travaille activement à la réorganisation militaire.

La tranquillité se rétablit peu à peu en Pologne.

L'état de siége est levé dans les gouvernements de Lublin et d'Augusson.

Sur la demande du grand-duc Constantin la Pologne a été allégée en partie du fardeau du recrutement que l'empereur Alexandre vient de décréter pour 1863.

Il n'y a plus aujourd'hui, entre les deux armées des Etats d'Amérique, ni trêve ni repos. Une dépêche de New-York, 2 octobre, annonce qu'une vive canonade a été entendue du côté de Zeesburg. On ignore les détails de l'engagement qui a dû avoir lieu de ce côté.

Le bruit, relatif aux propositions pacifiques faites par le Sud, ne s'est pas confirmé.

Nous apprenons de la Vera-Cruz, 9 septembre, la mort du général Zaragosa, et l'arrivée dans ces parages du navire cuirassé la *Normandie*. La Soledad est occupée par une garnison française.

A. LAYTOU.

14 octobre.

Au moment de mettre sous presse, dit le *Constitutionnel*, nous recevons, par le télégraphe, des nouvelles importantes de Berlin. Une dépêche, adressée à l'agence Havas, annonce que dans la séance d'aujourd'hui de la Chambre des députés, le président a donné communication de la résolution de la Chambre des seigneurs. Une seconde dépêche transmise à l'Agence continentale, nous apprend que la Chambre, à une majorité de 237 voix, a déclaré nulle et non avenue cette résolution qualifiée « d'inconstitutionnelle » et qu'elle a invité le gouvernement à régler les dépenses de 1862 conformément à la Charte. Ensuite, la session de la Chambre a été déclarée close par message royal.

A. GRENIER.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Paris, 13 octobre, (3 h. du soir.)

Berlin, 13 octobre.

A la Chambre des députés, le president a propose à la commission du budget, de faire un rapport sur les motions déclarant inconstitutionnelle et non avenue la délibération de la Chambre des seigneurs, et rappelant au gouvernement son devoir de ne pas dépasser les crédits votés par la Chambre des députés.

La proposition du président a été adoptée à la presque unanimité.

Londres, 13 octobre.

Une circulaire du cardinal Wiseman dissuade les Irlandais de démonstrations pouvant troubler la tranquillité publique.

New-York, 2 octobre.

Le congrès confédéré a adopté la nouvelle loi de la conscription comprenant les hommes de 35 à 40 ans.

Le bruit court que le Gouvernement confédéré a l'intention d'émanciper et d'armer 400 mille nègres.

Berlin, 13 octobre.

La Chambre des députés a adopté, à l'unanimité, sans discussion, la proposition déclarant la délibération de la Chambre des seigneurs inconstitutionnelle, nulle et non avenue.

M. de Bismark a lu ensuite un message royal déclarant la session close.

Le Roi dit qu'il regrette les dissentiments qui ont eu lieu à l'occasion du budget.

Il ajoute que le gouvernement connaît sa responsabilité; mais il croit devoir faire les dépenses nécessaires pour le bien du pays, jusqu'à l'approbation ultérieure du budget.

Pologne, 13 octobre.

Le gouvernement de Kaminiec a suspendu les délibérations des propriétaires, fermé la salle des séances, et refusé de transmettre l'adresse demandant la réunion de la Polodie au royaume de Pologne et des institutions libérales.

Le maréchal de la noblesse, M. Roniker, qui avait envoyé une adresse à St-Pétersbourg, a été arrêté.

Turin, 13 octobre.

Les journaux démentent le bruit répandu que M. Ratazzi serait allé à Chambéry, conférer avec un haut personnage.

Naples, 13 octobre.

On a découvert une conspiration bourbonnienne et cléricale.

On assure qu'on aurait saisi une correspondance des conspirateurs avec Rome.

Le *Moniteur* contient un rapport adressé à l'Empereur par M. le ministre des finances. Ce document est l'exposé de la situation financière de la France, telle que l'on faite les diverses modifications proposées, pour assurer l'équilibre des budgets, dans le rapport du 20 janvier de cette année, et sanctionnées depuis par l'adoption du Corps législatif.

Après avoir rappelé que l'addition d'un

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 15 octobre 1862.

BEAUX-ARTS

Il y a peu de temps encore, — on n'a pu nous blâmer d'un élan de généreux enthousiasme, — nous avons écrit ici : dans notre cité, il suffirait de frapper du pied la terre pour faire surgir des richesses archéologiques sans nombre !

C'est qu'en effet, une ville, si recommandable par les souvenirs historiques que son origine se perd dans la nuit des temps, et si heureusement dotée par la nature, qu'elle a dû, à toutes les époques, avoir une importance relative dont il serait difficile de juger aujourd'hui, doit posséder des restes précieux de ses différents âges, de sa splendeur première. La terre doit récéler des épaves, échappées aux révolutions des hommes et aux affronts du temps : elle en récèle beaucoup. Ne sera-t-il jamais venu l'instant de mettre la main à l'œuvre, pour s'efforcer de les livrer à l'admiration de nos générations présentes, à l'instruction de nos générations futures !

Une circonstance inopinée vient de nous donner satisfaction, et nous démontrer que nous n'avions pas tort de préjuger ainsi.

Un magnifique morceau de l'Ecole Romane vient d'être dévoilée. Un rideau de maçonnerie cachait, à tous les yeux, un des plus beaux spécimens de sculpture des époques les plus reculées : Ce rideau vient de tomber. — Un Porche, situé sur la face septentrionale de la cathédrale de Cahors, en face de la rue Clément-Marot, murée à une époque déjà bien ancienne, aujourd'hui rendue à l'admiration de tous, constitue la merveille dont nous voulons parler.

« L'histoire d'un peuple est écrite sur les monuments, » a-t-on dit. Nous dirons à nos concitoyens : Lisez et apprenez !

Visitez vos monuments! dans votre humilité présente, vous pourrez vous énorgueillir de votre valeur ancienne. Consultez les ruines informes du vieux temps : vous vouerez sans doute votre estime et votre admiration à la mémoire des hommes qui ont roulé dans la poussière des siècles, — vous leur donnerez un respectueux souvenir, car ils furent vos ancêtres ! — Mais tout homme de cœur dira, avec nous, que, si les restes épars d'un temps qui n'est plus, ne frappent guère les yeux du vulgaire, ils parlent à l'imagination des hommes réfléchis, d'une manière bien saisissante !

Quoiqu'il en soit, vous pouvez aujourd'hui ajouter un fleuron au trophée de vos antiques débris !..... Vous avez retrouvé une belle page de vos annales, dérobé à l'oubli un objet précieux. Quelle légende nouvelle pour votre antique blazon !

Ainsi que beaucoup de personnes, nous ignorions l'existence de cet anté-portique, admirablement décoré, encadré de colonnettes du meilleur goût, enluminé de guirlandes et de sujets profondément fouillés dans la pierre, surmonté d'un tympan des plus complets et des plus richement ouvragés. puisse exister de cette époque.

Quelle multiplicité de personnages ! quelle combinaison de sujets divers ! quelle expression dans les poses, et quelle délicatesse dans la forme !

A la vue d'un pareil tableau, l'âme s'élève et le cœur s'attendrit On se reporte en arrière, au travers des siècles qui se sont écoulés depuis l'enfantement d'une pareille œuvre ; — on songe aux générations successivement accumulées l'une sur l'autre! A la vue de cette page splendide, on songe, avec tristesse, aux époques de barbarie succédant aux siècles de lumière, à l'oubli dans lequel sont tombés les artistes et les contemporains d'un semblable travail !

Nous n'avons pu cacher notre émotion, en présence de cet ouvrage magistral, et nous avons dû inviter nos concitoyens, vraiment amis du beau, à s'empresser d'aller l'admirer aussi. — Nous le répétons, ils seront heureux de jouir d'un tel spectacle ! Ils seront fiers de détenir un des plus riches joyaux archéologiques que la France possède !

Nous croyons ne pouvoir mieux faire, pour l'intelligence technique de cet important sujet, que de remettre en lumière une page d'un rapport consciencieux de M. Calvet, magistrat de Cahors, membre de la commission des travaux historiques, fait en 1841 et adressé à M. le garde des sceaux :

« Dans la direction nord de l'église, sous la première coupole, mais à côté du pilier qui l'unit à la seconde, était autrefois une porte. Elle est signalée à l'extérieur, en face de la rue Clément-Marot, par un avant-corps, décoré de colonnes en demi-relief, ayant 8m 16c de hauteur, sur un diamètre 0,20c. L'entablement qui les surmonte et les relie offre des arceaux à plein-ceintre, couvrant les intervalles des colonnes. Un arc, ayant 7m 42c d'ouverture sur 8m 52c de hauteur divise les colonnes en deux grouppes, et cette large indication extérieure est actuellement seule apparente, car elle bâtie en moëlon, soigneusement crépi. M. Delpon indique, dans sa Statistique du Lot, tome 1, page 527, la large frise (ou peut-être archivolte) qui suit cet arc et le quitte ensuite pour couper les colonnes à angle droit. Cet auteur, si recommandable, n'a pas osé s'arrêter à une explication positive des sculptures qui décorent cette frise. M. de Crazannes hésite comme lui : plusieurs motifs me commandent d'imiter leur réserve ; mais au lieu de chercher dans les mythes chrétiens une solution aux divers sujets représentés sur cette pierre, ne doit-on pas s'arrêter à ce fait, souvent reproduit par les sculptures des XIe et XIIe siècles, qui signalaient hyérogliphiquement à la gratitude publique les corporations et les individus bienfaiteurs de l'édifice, en reproduisant les travaux ou le mode d'existence caractéristiques de ces bienfaiteurs ? Ici, par exemple, nous trouverons des forgerons, des chasseurs, des bouchers, des chevaliers, des hommes d'armes, etc., ce qui coïncide avec les divers dons déjà signales. L'ouvrier a donné un libre essor à son imagination, souvent déréglée, mais toujours exprimée d'une manière pittoresque dans la sculp-

second décime aux droits d'enregistrement et d'autres remaniements de moindre importance ont permis de régler le budget de 1863 avec un excédant de recettes de 8,000,041 fr., le ministre admet que cette somme serait insuffisante pour garantir l'équilibre et parer aux nécessités imprévues; mais la modération avec laquelle les recettes ont été évaluées autorise à compter sur une plus-value considérable. Ainsi les résultats des premiers six mois de 1862, qui n'ont pas profité des modifications de taxe votées dans la loi du budget, ont cependant donné une augmentation de 50 millions sur les produits réalisés pendant la même période en 1861 :

« Si la reprise du travail, continue le ministre, reprise qui languit dans quelques districts manufacturiers par suite du manque de coton et du ralentissement des affaires avec l'Amérique, venait à seconder les autres éléments de l'activité nationale, nous pourrions espérer, pour 1863, des résultats supérieurs encore à ceux que je viens de signaler. La réalisation de ces espérances nous garantira en 1863 contre les suppléments de dépenses auxquels donnera lieu l'expédition du Mexique.

« Je crois donc pouvoir dire avec confiance que l'équilibre de 1863 reste assuré.»

En ce qui concerne le budget de 1862, le ministre constate que, voté avant l'établissement des règles posées par le sénatus-consulte du 21 décembre, il présentait au début de l'exercice des insuffisances considérables; elles ont toutefois été s'amoindrissant, à ce point que leur chiffre qui, d'abord, s'élevait à 195,815,385 francs, s'est trouvé reduit, par l'augmentation des recettes en 1862 (141,292,000 fr.) à 54,523,385 fr. Or, ce déficit serait couvert, d'une part, au au moyen de 35 millions laissés disponibles au chapitre de la dette eu égard au nouveau mode de payement des arrivages 3 0/0 et, d'autre part, à l'aide d'une somme à peu près égale provenant des annulations qui ne manquent pas de se produire chaque année. On aurait donc 70 millions à mettre en regard des 54 millions qui nous manquent pour assurer l'équilibre.

« L'année 1862, poursuit M. Fould, n'ajoutera donc rien, nous pouvons l'espérer, au chiffre des découverts antérieurs. Ce chiffre, qui comprend les découverts de toutes les origines, était, à la fin de 1860, de 848 millions; il s'était accru du déficit de 1861 et avait atteint, au 1er janvier 1862, la somme 1,024,503,000 fr. Cette somme se trouve aujourd'hui diminuée de 157 millions environ par la conversion des rentes 4 1/2 0/0, et réduite ainsi à 867 millions, chiffre auquel il est aisé de pourvoir avec les éléments habituels de la dette flottante.

« Celle-ci s'élève aujourd'hui à 865,839,043 francs et sa composition est de nature à assurer le service avec autant de régularité que d'économie.»

Le ministre, jetant un coup d'œil rétrospectif sur l'opération de la conversion, signale son heureuse influence sur toutes les valeurs de crédit, sans nuire à la rente 3 0/0 de sorte que l'élévation progressive de toutes ces valeurs est venue ajouter une somme très-considérable à la richesse nationale.

L'ensemble de notre situation financière peut se résumer ainsi, dit en terminant M. Fould :

« Le chiffre de nos découverts antérieurs à 1862 a été réduit de 157 millions.

« L'exercice 1862 ne présentera pas de déficit, et nous commencerons l'année 1863 avec une réserve qu'on peut évaluer à 80 millions pour parer aux évènements imprévus.

« Je n'entrerai pas ici dans l'examen des divers détails du budget de 1864, afin de ne pas gêner la liberté d'action du Conseil d'Etat dans l'appréciation qu'il va être appelé à en faire. Je me borne à donner à Votre Majesté l'assurance que ce budget ne comprendra de dispositions pouvant entraîner une aggravation d'impôts.»

Ce rapport est daté : Paris, le 6 octobre 1862.

BILAN DE LA BANQUE.

Le bilan de la Banque, arrêté le 9 octobre, a été publié ce matin.

L'encaisse à Paris ou dans les succursales est de 841,369,316 fr. C'est une diminution sur le bilan du mois dernier d'environ 30 millions. Les succursales figurent dans ce chiffre pour 24 millions.

Le portefeuille est de 526,030,096 fr. L'augmentation est de 66 millions, dont 51 millions pour les succursales. La circulation des billets s'est accrue d'autre part, de 31 millions et s'élève aujourd'hui à 792,221,775 fr. Ces chiffres, qui accusent une reprise notable des affaires, s'expliquent d'ailleurs en partie par les nombreuses opérations commerciales qui ont lieu habituellement dans cette saison de l'année.

Les avances sur titres de rentes s'élèvent à 98,795,800 fr. C'est une diminution de 1,200 mille fr. sur le mois dernier. Les avances sur actions et obligations de chemins de fer et de crédit foncier ont augmenté de 4 millions. Il n'y a rien que de normal dans cette situation.

Le compte-courant du Trésor a diminué de 12 millions. La signification de ce chiffre est d'autant meilleure que le Trésor vient de payer le trimestre échu du 3 0/0.

Les comptes-courants des particuliers ont augmenté de 11 millions à Paris, et diminué de 2 millions dans les succursales.

En somme, l'ensemble du bilan est satisfaisant. La diminution de l'encaisse paraît due surtout à l'expédition du Mexique. La diminution des avances sur rentes prouve que l'argent de la Banque n'a contribué en rien à la hausse de Bourse.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

SOCIÉTÉ DU PRINCE IMPÉRIAL.

SOUSCRIPTION

Ouverte au bureau du *Journal du Lot*.

Listes précédentes.....	353 20

Cinquième liste.

MM.	
Vincent, agent sec. des ponts et chaussées.	1 »
Dangé d'Orsay, directeur des tabacs....	20 »
Roaldès, entreposeur des tabacs.....	5 »
Armand, contrôleur de Magasin.....	5 »
d'Arbaud, contrôleur de culture.....	5 »
Calmel.....	1 »
Espéret (Jean).....	» 25
Espéret, commis de magasin.....	1 »
Delpech, vérificateur de culture.....	2 »
Espéret, commis.....	» 15
Aussignac, garçon de bureau.....	» 15
Cambornac (Jean), chef ouvrier.....	» 20
Triaud, vérificateur de culture.....	2 »
Berbié, —	» 50
Bessaignet, contrôleur des contrib. ind..	3 »
Potard, employé des contributions ind..	1 »
Argueyrolles, —	2 »
Total.....	402 45

Par arrêtés préfectoraux du 13 octobre : Nouyrit (Pierre-Évariste), instituteur à Cremps, est nommé instituteur communal à St-Cyprien, en remplacement du sieur Combelle, démissionnaire.

Lefranc (Guillaume-Jean-Justin), instituteur à Fontanes, est nommé instituteur communal à Cremps, en remplacement du sieur Nouyrit, appelé au poste de St.-Cyprien.

Lagarde (Jean-Baptiste), instituteur-adjoint à Figeac, est nommé instituteur communal à Fontanes, en remplacement du sieur Lefranc, qui passe à Cremps.

Agelou (Jean-Pierre), instituteur à Cuzac, est nommé instituteur communal à Flaujac (Livernon), en remplacement du sieur Gautié, démissionnaire.

Fabre (Casimir), instituteur provisoire à Clayrou, commune de Capdenac, est nommé instituteur communal à Cuzac, en remplacement du sieur Agelou, appelé au poste de Flaujac (Livernon).

Darnis (Pierre), instituteur-adjoint à Aynac, est nommé instituteur provisoire à Clayrou, commune de Capdenac, en remplacement du sieur Fabre, appelé au poste de Cuzac.

Coldefy (Antoine), instituteur-adjoint à Puy-l'Evêque, est nommé instituteur provisoire à Pomarède, poste vacant.

On nous annonce que la Société Orphéonique de Cahors, donnera la seconde soirée musicale dans le courant de la semaine prochaine. — Le jour n'en est point encore fixé définitivement.

Nous ne doutons pas que l'empressement du public ne réponde à cet appel, et que le succès de nos jeunes Orphéonistes ne soit au niveau de la bonne opinion qu'ils ont fait concevoir.

CHEMINS VICINAUX.

ADJUDICATIONS

Le mardi 2 décembre prochain, à une heure précise du soir, il sera procédé par le Préfet du Lot, en conseil de préfecture et en présence de M. l'Agent-voyer en chef du département, à l'adjudication, au rabais, des travaux à exécuter pour la construction de la partie du chemin vicinal d'intérêt commun, n° 14, de la route départementale, n° 15, à Turenne, comprise entre Paunac et l'Hôpital St-Jean, ayant une longueur de 4,731 mètres 15 centimètres.

La dépense est évaluée à la somme de.....	19,500 fr. » c.
Y compris une somme à valoir de.....	575 40
Le montant du cautionnement reste fixé à la somme de	650 fr. » c.

Le même jour, à la même heure, il sera procédé par le Préfet du Lot, en conseil de préfecture et en présence de M. l'Agent-Voyer en chef du département, à l'adjudication, au rabais des travaux à exécuter pour la construction de la partie du chemin vicinal d'intérêt commun, n° 4, de Saint-Martin-Labouval à Puylagarde, comprise entre la Maison Couderc et la Combe de l'Estang, ayant une longueur de 1,245 m. 85 c.

La dépense est évaluée à la somme de.....	4,500 fr. » c.
Y compris une somme à valoir de.....	388 70
Le montat du cautionnement reste fixé à la somme de..	200 fr. » c.

On nous écrit de Saint-Cyprien, canton de Montcuq.

Le 5 octobre, la fête du Rosaire avait attiré à Saint-Cyprien une foule considérable de personnes. Les paroisses voisines s'étaient donné rendez-vous pour entendre M. Blaviel, vicaire général du diocèse, démontrant dans une première instruction, ce qu'est une première communion pour une paroisse, et un peu avant ce moment solennel, ce qu'est N.-S. J.-C. pour l'âme pure de l'enfant qui le reçoit pour la première fois. Les paroles de piété et d'onction du saint prêtre ont pénétré tous les cœurs et des larmes de joie et d'attendrissement ont coulé des yeux de plusieurs.... Le soir, à vêpres, nouvelle cérémonie : bénédiction de deux grands tableaux (saint Cyprien et saint Victor), M. Blaviel a fait voir ces deux martyrs dans des positions différentes de la vie, méprisant les honneurs et les richesses du monde, par la constance dans leur foi, leur courage dans les supplices, chercher la gloire et le bonheur du ciel; et leurs images nous rappelant leurs exemples, leur vie, pour vaincre dans un autre genre de persécution et de sacrifice, les ennemis de notre salut et parvenir au même terme. — La cérémonie s'est terminée par une consécration des enfants à Marie, aux pieds du monument qui lui a été elevé sur la place et transformé, par la circonstance, en chapelle. Tout le monde s'est retiré convaincu des paroles de M. le vicaire général : « Que nous devons invoquer, aimer, imiter Marie et que son enfant ne périra pas. »

— On s'occupe très-activement, au ministère de l'intérieur, d'un travail important destiné à doter d'une station télégraphique les chefs-lieux de canton et les communes les plus importantes de l'empire. Le travail en préparation sera terminé à la fin de l'hiver.

Un avis de l'administration supérieure prévient les réclamants, en matière de contribution, qu'ils sont obligatoirement tenus de joindre à leur pétition en demande en décharge ou réduction, s'ils veulent qu'il y soit donné suite :

1° L'avertissement ou un extrait de rôle;

2° La quittance des termes échus.

Lorsqu'on a formé une réclamation avant l'expiration du premier douzième, il est évident qu'on n'est pas tenu de joindre une quittance puisqu'il n'y a pas de termes échus.

3° Quand il s'agira d'une réclamation sur la contribution foncière et surtout d'une réclamation pour démolition, ou pour vacances ou chômage de maisons ou usines, les intéressés joindront, à leur demande, un extrait de la matrice cadastrale, certifié par le maire, en ce qui concerne la parcelle ou les parcelles qui font l'objet de la réclamation.

La cour de Bordeaux, sous la présidence de M. Troplong, a rendu un arrêt qu'il importe de signaler au commerce :

Elle a décidé que les compagnies du chemin de fer, comme tout voiturier, sont tenues d'aviser le destinataire de l'arrivée de la marchandise. Elles sont responsables des suites d'une erreur commise par elles dans l'adresse de la lettre d'avis, notamment du retard apporté à la remise de la marchandise dont la destination spéciale leur était connue.

Le *Siècle* a publié sous ce titre : *Les facteurs ruraux*, un excellent article que nous plaçons sous les yeux de nos lecteurs :

« Jusqu'en 1854, il y a huit ans de cela, le traitement des facteurs ruraux était établi sur le pied de 4 centimes par kilomètre de parcours. Quand on sait que le parcours journalier varie en moyenne de 20 à 25 kilomètres, on est confondu d'étonnement en voyant que le salaire de ces agents ne s'élevait qu'à quatre-vingts centimes ou au plus un franc par jour.

---

ture des modillons qui supportent la corniche. Là, un homme montre son derrière et le moine voisin rit de bonne grâce; ailleurs, des sujets plus ou moins irrévérents sont jetés aux regards de l'observateur. La corniche est taillée en petit damier, mais elle est plus ornementée que celle de l'édifice général, et l'on peut aisément se convaincre qu'elles ont été restaurées dans le style de celle qui nous occupe actuellement. Une étoile, une rose en saillie sur le damier, un vide à travers lequel on aperçoit les membres des personnages engagés sous le damier, caractérisent généralement le travail du dernier sculpteur. »

.....

« Les colonnes de l'extérieur se continuent sur les faces latérales intérieures. Là, comme au-dehors, des roses profondément fouillées et des ornements recherchés garnissent tous les vides; un groupe de colonnes sépare les deux baies et supporte le tympan.

» C'est pour ce tympan remarquable que le sculpteur avait réservé toutes les ressources de son imagination et et de son art. Dans un espace proportionnellement peu considérable nous voyons au milieu, mais vers le haut, le Sauveur debout, tenant un livre à fermoir dans sa main gauche et bénissant le peuple de la droite. La coquille ou *vessica picis* en relief, dans laquelle on l'a placé, est comme assaillie par de nombreux adorateurs, en costumes divers qui, dans des positions plus au moins heureuses, expriment le respect et peut-être la terreur que leur impose la majesté divine. Parmi eux est un moine, avec des ailes sur le froc.

» La mère du Sauveur est placée perpendiculairement sous son fils. A ses côtés, et comme elle, dans des niches ou cartouches divisées par des colonnettes que surmonte un couronnement représentant les murs fortifiés d'une ville, sont les onze Apôtres; un d'eux porte le rouleau ouvert; St-Pierre a sa clef; toutes ces statues sont en pied; les Apôtres ont 1m 08c; la Vierge 1m 18c, et le Sauveur 1m 25c.

» Les vides latéraux qui se trouvent sur les Apôtres sont occupés par des sujets de l'histoire chrétienne. A droite, est le martyre de St-Étienne; pendant qu'on le lapide, le saint prie, et dans une cartouche supérieure, le Père céleste accepte son dévouement sublime et lui tend la main. De l'autre côté, sont des miracles opérés par un Saint, qui bientôt est emprisonné; je crois que c'est St-Génulphe, premier évêque de Cahors.

» Tout ce beau travail qu'un chanceux échafaudage et et l'obscurité ne permettaient pas de bien caractériser, est encadré par une large et magnifique broderie qui nous révèle un profond savoir dans l'art si grâcieux de la sculpture.

» Plusieurs couches de badigeon à la chaux ont été déposées sur ces draperies, et le temps les a couvertes d'une poussière épaissse. Les quelques francs que j'employai à soulever un coin du voile ne pouvaient recevoir une meilleure destination. L'histoire de l'art dans nos provinces a, là, une bien belle page. »

Nous voudrions pouvoir dire à cette heure, à quelle époque, dans quelles circonstances et par quels motifs, cette porte interne a été ainsi murée et soustraite aux regards. — En dépit de toutes nos recherches, nous n'avons rien pu découvrir qui pût nous éclairer complètement. — Serait-ce pour préserver un si beau travail de l'injure des hommes, pendant les invasions sarrasine, normande, anglaise, ou pendant nos guerres de religion? c'est ce qu'il ne nous a pas été permis de discerner. — Quoiqu'il en soit, cette belle œuvre a été créée par la main des hommes. Quelle ait été conservée par le fait de l'homme, ou par le fait d'un hasard providentiel, il nous sera permis de nous réjouir d'une semblable fortune. Le fait est là : acceptons-le pour notre plus grande édification et notre plus grand intérêt!

Cependant il y aurait de l'ingratitude à taire qu'elle est la main généreuse qui nous a dotés d'un tel bienfait.

Nous devons à l'Etat, la restauration de cette précieuse relique. — La cathédrale de Cahors est classée parmi les monuments historiques; et la commission spéciale, chargée de veiller à leur conservation, avait, depuis longtemps, formulé une demande afin que cette beauté sculpturale fût découverte et remise en lumière. — En conséquence, le gouvernement de l'Empereur, si plein de sollicitude pour tout ce qui touche aux arts et si fier pour le pays, de tout ce qui peut faire son orgueil et sa joie, a décidé que des fonds spéciaux seraient attribués à cet objet.

Hommage au gouvernement de l'Empereur!

Après tout, il ne faut point l'oublier : de cette circonstance, naissent deux obligations pour les enfants de la cité cadurcienne.

La première est prise dans l'ordre matériel; la seconde dans l'ordre moral.

Nous ne devons jamais perdre de vue que la basilique remarquable dont nous nous sommes occupé aujourd'hui-même, attend des restaurations urgentes, aussi bien de celles que le bon goût réclame, que de celles qui sont impérieusement nécessitées pour la conservation-même du monument.

En second lieu, nous avons une obligation morale à remplir. Nous avons pour devoir,—aujourd'hui un motif nouveau encourage nos efforts! — de rechercher et de produire au grand jour, les souvenirs précieux des générations qui ne sont plus, d'arracher à l'oubli les œuvres que des mains habiles ont créées sur la terre où nous avons été appelés à vivre, sur cette terre que nous foulons avec tant d'indifférence!.. et de faire servir à l'instruction des hommes les travaux remarquables qui portent la trace de cette émanation divine, qu'on nomme le génie! Car, en présence de ces œuvres, nos petits-neveux viendront se recueillir. Le recueillement est de la piété : la piété est de la vraie religion! Alors, il faut le penser, les générations civilisées sauront mesurer, au respect des œuvres du temps passé, le respect des œuvres de leur temps; et les ruines, provenant du fait de l'homme, resteront, pour la honte des Iconoclastes barbares, pour la gloire et la sécurité d'un siècle de progrès.

A. CALMELS.

» Un franc par jour pour faire vingt-cinq kilomètres dans les grandes chaleurs de l'été comme dans les froids excessifs de l'hiver; dans les temps de neige comme dans les temps de pluie ; dans les plaines comme dans les montagnes, depuis le premier janvier jusqu'au 31 décembre, car le facteur ne connaît ni fêtes ni vacances, ni congés. De 1854 à 1858, la base du traitement fut changée, on l'éleva à cinq centimes par kilomètre, et depuis 1858 elle a été portée à six centimes, c'est-à-dire que le salaire varie, suivant l'étendue de leur parcours, de 1 fr. 20 à 1 fr 50.

» Et si le malheureux à femme et enfants !

» Comprend-on qu'avec des ressources aussi restreintes, il y ait de quoi payer le loyer, les vêtement, le chauffage et la nourriture de la famille ?

» Il est vrai qu'une *haute paie* de 59 fr. est accordée à ceux qui justifient cette faveur par le mérite et l'ancienneté de leurs services ; et qu'une loi leur reconnaît le droit d'obtenir une pension. Mais cette *haute* paie, mais cette pension ne vient qu'après de longs services, et en attendant il faut vivre.

» La moyenne du traitement annuel des facteurs ruraux s'élève à 500 francs, la même moyenne pour les facteurs urbains est de 784 francs.

» Nous ne pensons pas que la position de ces derniers soit plus enviable que celle des premiers : tout ce qu'ils consomment, tout ce qu'ils achètent pour les besoins de leurs familles est infiniment plus cher que ce qu'achètent et consomment les facteurs ruraux. Aussi croyons-nous qu'il est temps qu'une grande mesure réparatrice vienne placer ces agents si honnêtes et si dévoués dans une situation moins précaire que celle d'aujourd'hui.

» Nous sommes heureux de voir qu'un conseil général, celui de la Manche, s'est ému de la situation de ces modestes agents de l'administration. Il a émis le vœu que la moyenne du traitement soit portée à 600 francs par an. Nous espérons que l'administration appréciera la modération de ce vœu et ne tardera pas à le réaliser.

» L'administration des postes fait un bénéfice net annuel de 24 millons de francs. Pourquoi n'emploierait-elle pas quelques millions à élever le traitement de ses facteurs ruraux, et pourqnoi n'élèverait-elle pas à mille francs par an, en attendant mieux, les émoluments de ses facteurs urbains ? Il n'est pas couvenable qu'un grand pays comme la France, qu'une administration riche comme celle des postes, usent les services d'hommes aussi zélés et aussi intelligents que des facteurs en ne les rémunérant que juste assez pour les empêcher de mourir de faim. »

Si nous sommes bien informés, — et nous croyons l'être, — la réception, par l'Etat, de la ligue de Périgueux à Rodez (section de Brive à Figeac) aura lieu le 22 octobre courant, et l'ouverture le lundi 3 novembre.

Nous avons parcouru les tableaux détaillés, publiés par le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics sur la récolte de 1862. On en peut conclure que la moyenne de la production fromentale sera, cette année, entre 13 et 14 hectolitres par hectare. Le sol cultivé en froment étant pour la France, non compris Nice et la Savoie, de sept millions d'hectares, on dit qu'il y a une bonne année moyenne, lorsque la moisson donne 14 hectolitres à l'hectare. On peut donc considérer 1862 comme une bonne année moyenne, d'autant plus que nous sommes particulièrement favorisés sous le rapport de la qualité, du poids et de la richesse farineuse, qui doivent entrer en ligne de compte, dans une proportion de cinq kilos, par hectolitre.

Il ressort également de ce tableau que la production des blés est extrêment diverse en France. Quand on compare les départements placés en tête de la nomenclature avec ceux qui sont à la fin, on s'aperçoit que la Picardie, la Beauce, la Normandie et la Bretagne ont une supériorité remarquable. Qu'on se rassure, d'ailleurs, sur la qualité du sol, qu'on serait peut-être disposé à méconnaître : le sol est bon : c'est le labourage qui n'est pas ce qu'il devrait être. Le progrès est lent dans les campagnes, et la routine lui oppose toute sa force d'inertie. Quand des fermiers intelligents s'établissent dans certaines régions réputées ingrates, ils obtiennent des résultats surprenants. Le sol de la Gascogne est pour le moins aussi bon que celui de l'Ile-de-France, et cependant quelle différence dans la récolte ! Notre pays devrait être un grenier d'abondance, et nous sommes obligés parfois de recourir à l'étranger.

Espérons tout du progrès, et hâtons-le de tous nos vœux, car l'agriculture est la base de toute prospérité. Une peuple ne vaut, en réalité, que ce que vaut son état agricole. Les armes, les arts, la science, la littérature peuvent lui donner des moments d'éclat; sa vraie force, sa force durable est dans le sol.

D'après le *Journal de Bordeaux*, M. le Ministre de l'intérieur a été consulté sur les questions suivantes :

« 1° Lorsqu'il existe un poids public dans une commune, tout indiv du est-il libre de se servir, sur l'emplacement du marché, des poids dont il dispose et qui sont conformes au système légal ?

» 2° Les anciens arrêtés municipaux, portant interdiction du pesage ainsi pratiqué, doivent-ils être considérés comme obligatoire ? »

La réponse suivante a été faite :

« Aux termes de l'article 4 de l'arrêté du 7 brumaire an IX, aucune autre personne que le préposé au poids public n'a le droit d'exercer la profession de peseur dans l'enceinte des marchés, halles et ports ; mais d'après l'article 1er de la loi du 29 floréal, an X, nul ne saurait être contraint à se servir du poids public, si ce n'est en cas de contestation. D'où il suit que, sauf cette hypothèse, le recours au pesage public est purement facultatif, et que chacun, dans l'enceinte ou hors de l'enceinte des marchés, halles et ports, peut peser les marchandises qu'il achète ou qu'il vend avec les poids qui sont à sa disposition, et qui remplissent les conditions légales.

» Quant aux arrêtés municipaux qui auraient été pris pour interdire l'exercice de cette faculté, qu'elle que fût leur date, ils ne sauraient être obligatoires sous l'empire des dispositions précitées de la loi du 29 floréal an X. «

Une décision du conseil d'Etat, en date du 8 août, et qui a reçu l'approbation impériale le 2 septembre, porte que le fonctionnaire public (dans l'espèce un juge de paix) qui a donné sa démission pure et simple des fonctions qu'il occupait, et qui, par suite, a été considéré comme démissionnaire par le décret de nomination de son successeur, est non recevable à faire valoir ensuite ses droits à une pension de retraite.

Un décret impérial, du 15 septembre, inséré dans le dernier numéro du *Bulletin des Lois*, porte qu'à l'avenir les parquets pour la négociation des effets publics ne pourront être établis que par des décrets rendus sur la proposition du ministre des finances et du ministre de l'agriculture, du cammerce et des travaux publics.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 12 octobre 1862.

21 Versements dont » nouveaux.....	1,359f	»
6 Remboursements dont 4 pour solde.	1,780	95

TAXE DU PAIN.— 15 octobre 1862.

1re qualité 36 c., 2e qualité 33 c., 3e qualité 31 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf: 1re catégorie, 1f 15c ; 2e catégorie, 1f 05c.
Taureau ou *Vache* : 1re catég., 95c; 2e catég., 85c
Veau : 1re catégorie, 1f 30c ; 2e catégorie, 1f 20c.
Mouton : 1re catégorie, 1f 25c ; 2e catégorie 1f 15.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

(Correspondances Havas et Bayvet).

ITALIE.

Turin, 7 octobre

Hier, à dix heures, on a signifié aux prisonniers de Varignano qu'ils étaient libres. Garibaldi dormait après une longue nuit passée au milieu d'intolérables souffrances. La plupart de ses amis sortirent à la hâte pour respirer un peu l'air de la liberté et se rendirent à la Spezzia.

Le vieux Ripari, seul, ne voulut pas franchir le seuil du Varignano, par affection pour Garibaldi d'abord, par entêtement ensuite. « *Per Dio*, disait-il, je ne leur donnerai pas la joie de dire qu'ils m'ont mis en liberté. »

Cette boutade d'un vieil ami de Garibaldi qui le suit depuis tant d'années, a été le seul épisode digne d'être noté. La dépêche est arrivée le matin à huit heures. Après dix heures, Garibaldi s'étant éveillé, on lui annonça que l'amnistie était un fait accompli. « Ah ! » dit-il, et il ferma les yeux, plongé dans un demi-sommeil.

C'est du major Vecchi, ami de Garibaldi, que je tiens ces détails; il m'assure que Garibaldi n'a jamais dit un mot de l'amnistie avant comme après l'apparition du décret.

Je me suis enquis très minutieusement, auprès de M. de Vecchi, de tout ce qui a rapport à l'état de Garibaldi. Cet excellent homme, qu'une amitié et un dévouement sans bornes lient à Garibaldi depuis tant d'années, est tout à fait tranquille sur l'état du général. « Garibaldi, me disait-il, est hors de danger ; s'il n'est pas mort, c'est qu'il a dans les veines le sang d'un lion et non le sang d'un homme. »

M. de Vecchi avoue lui-même que Garibaldi, dès le principe, a couru les plus grands dangers. « Aujourd'hui, m'a-t-il dit, nous sommes sans inquiétude : le blessé n'a plus le moindre symptôme de fièvre, les digestions sont excellentes, l'appétit soutenu, toutes les fonctions s'accomplissent avec la plus parfaite régularité.

» — Mais la blessure ?

« — La blessure, c'est une affaire de temps ; on s'en occuperait médiocrement si elle ne causait au général des douleurs inouïes. Songez qu'il suffit qu'il déplace sa jambe, qu'on le change de lit, pour lui causer des douleurs intolérables qui durent douze et quinze heures. En ce moment, il a inventé lui-même un système de cordes attachées au ciel de son lit pour suspendre sa jambe en l'air ; demain, il sera fatigué de cette position, et il faudra en trouver une autre.

« — Et quand pensez-vous pouvoir le transporter à Quarto ?

» — Personne n'y songe. Garibaldi paierait de sa vie peut-être la moindre tentative qu'on ferait pour le transporter à deux cents pas, sans parler des douleurs qui en résulteraient. »

M. de Vecchi m'a assuré que Garibaldi avait entièrement foi aux promesses du docteur Partridge, qui veut le voir sur pied dans dix semaines.

MM. Mordini et Fabrizzi ont été mis en liberté hier matin, tous deux partent pour la Toscane. M. Calvino, aussi député, a été mis également en liberté; il se rend en Sicile.

Augsbourg, 10 octobre.

La reine Marie de Naples vient d'être conduite aux ursulines par son frère le prince Louis.

La retraite choisie par l'épouse de François II est définitive. Elle renonce au monde. — Cette nouvelle est démentie par une nouvelle dépêche d'Ausbourg en date du 11.

— D'après une statistique de la population de Rome qui vient d'être publiée par le vicariat général, la population de Rome était en 1858 de 180,359 âmes ; en 1859 de 182,595 âmes ; en 1860 de 184,049 âmes ; en 1861 de 194,587 âmes ; et en 1862 elle est de 197,078 âmes. Ainsi l'accroissement a été continuel. En 1862, on compte à Rome 29 cardinaux, 35 évêques, 1529 prêtres, 339 séminaristes, 2509 membres des communautés religieuses d'hommes, 2031 nonnes, 609 membres des collégiales, 1427 jeunes filles élevées dans les couvents ; 928 garçons et 1230 jeunes filles dans les établissements de bienfaisance, 4893 soldats pontificaux, 361 non catholiques, et 4,486 juifs. Le corps français d'occupation, qui compte 25,000 hommes n'est pas compris dans le chiffre de la population.

PRUSSE.

Berlin, 12 octobre.

Une réunion de députés où ne figurait pas la fraction conservatrice a eu lieu sous la présidence de M. Scheverin.

On a proposé de déclarer non valable la résolution de la Chambre des Seigneurs.

La fraction Vincke veut agir seulement après la notification officielle de la résolution prise par la Chambre des Seigneurs.

La majorité veut agir dans tous les cas.

M. Gneist déclare que le gouvernement est obligé de préparer le budget.

L'assemblée s'est séparée sans prendre de résolution.

Diverses fractions nommeront des délégués dans la soirée.

La notification de la résolution de la Chambre des seigneurs est arrivée après la réunion.

Demain, séance publique.

ANGLETERRE.

Londres, 12 octobre.

Le journal l'*Observer* annonce que le Conseil se réunira le 23 octobre ; on assure qu'il s'occupera de la guerre d'Amérique, de la question romaine et de la détresse du Lancasthire.

— Le *Times* dit que défense a été faite aux militaires de paraître demain à Hyde-Park.

Une proclamation de M. Richard Mayne interdit tout discours et tout meeting dans cet endroit, et engage la population à s'abstenir de réunions de ce genre. L'autorité a, du reste, pris les mesures pour maintenir la paix publique.

Le *Times* dit que les deux partis papiste et garibaldien ont des ramifications plus profondes qu'on ne le croit. D'après ce journal, les Irlandais, principalement, seraient partout organisés, non-seulement à Londres, mais aussi dans toute l'Angleterre. La police a été informée que les garibaldiens avaient décidé de ne pas tenir de meeting à Ayde-Park.

— Aujourd'hui il y avait grande foule à Hyde-Park. Mais par suite de la présence de la police et d'une pluie torrentielle qui est tombée la plus grande partie de la journée il n'y a pas eu de troubles.

BAVIÈRE.

Munich, 11 octobre.

Le congrès commercial a tenu aujourd'hui une séance dans laquelle il a été donné lecture du rapport de la commission. La majorité de la commission recommande l'adoption du traité de commerce avec la France à la condition que l'art. 31 soit modifié à cause de l'Autriche. La minorité, tout en déclarant cette modification désirable, ne veut pas que l'adoption du traité en dépende.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

14 octobre.

Un décret impérial du 6 de ce mois, porte qu'à l'exception des sucres, des mélasses non destinées à être converties en alcool, des confitures et fruits confits au sucre, du café et du cacao, les produits des possessions françaises d'outre-mer, autres que Gorée, le Sénégal et l'Algérie, importés par navires français, sont admis en franchise de droits.

— Le *Journal de la Corse* annonce, que pendant son séjour à Ajaccio, le prince Napoléon a décidé que les travaux pour l'érection du monument Bonaparte, commenceraient immédiatement.

« Si nous sommes bien informé, ajoute ce journal, le monument consistera en une statue équestre de Napoléon Ier, élevée sur un soubassement dont les statues des quatre frères de l'Empereur occuperont les quatre angles.

» Ce groupe sera érigé sur la place du Diamant, à l'extrémité sud-ouest, faisant face à la mer ; des terrasses en amphitéâtre partiront du pied du monument pour descendre jusqu'à la mer, et les étrangers, avant d'entrer dans le port d'Ajaccio, pourront saluer, du pont du bateau, nos grands souvenirs majestueusement évoqués devant eux. Cette conception fait le plus grand honneur au talent incontesté de M. Viollet-Leduc. »

S. A. I. avant de quitter Ajaccio a déposé entre les mains de M. le Préfet une somme de mille francs pour être distribuée en secours aux indigens de la ville.

— M. le duc et Mme la duchesse de Morny sont de retour à Paris, depuis hier soir, après un séjour de plus d'un mois en Ecosse et en Angleterre.

— Un deuxième avertissement est donné au *Courrier du Dimanche* dans la personne de M. Prévost-Paradol, signataire de l'article, et de M. Lapp, gérant de ladite feuille.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

On écrit de Bayonne, 8 octobre :

La pointe Saint-Martin, sur laquelle est assis le phare de Biarritz, a été hier, vers midi, le théâtre d'un bien malheureux événement. Bien que la mer fût très-grosse et que les lames vinssent se briser avec un épouvantable fracas contre le promontoire qui semble les défier, un des gardiens du phare, Amédée Lafleur, ancien marin, à qui ce spectacle était bien familier, jetait tranquillement sa ligne à le mer, d'une hauteur où il semblait être à l'abri des caprices des flots. Mais tout à coup il survint une vague énorme qui, avec la rapidité de l'éclair, déferla au pied même du rocher sur lequel s'était posté le brave pêcheur. Le choc fut si terrible que la vague le couvrit, et, en se retirant, elle le précipita au fond de l'abîme où il a trouvé la mort.

Lafleur laisse sans ressources quatre enfants et une femme dont la position est d'autant plus cruelle qu'elle est à la veille de donner le jour à un cinquième enfant.

L'Impératrice, ayant appris ce matin ce malheureux évènement, s'est empressée d'envoyer à la famille de Lafleur une somme de 500 fr.

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE

DE LA RUE LAFAYETTE.

Emission de 250,000 *actions de* 100 *francs.*

La Société a pour objet la construction de maisons sur 23,000 mètres environ de terrains situés entre la rue du Faubourg-Poissonnière et la rue Laffite, présentant un développement de 2,000 mètres de façade et cinquante angles de rues, sur la rue Lafayette et les voies nouvelles qui s'y rattachent.

Les terrains sont apportés à la Société au prix moyen de 650 fr., nets de frais.

Les constructions de maisons dans les quartiers du centre ont toujours été des opérations très fructueuses et très sûres pour ceux qui les ont entreprises.

La Compagnie immobilière de Paris en est la démonstration la plus complète : elle a distribué 10 0/0 à ses actionnaires pour 1861, et ses actions ont plus que doublé de valeur.

Conditions de la souscription :

25 fr.	payables	en souscrivant.
25	—	à la répartition.
25	—	le 15 janvier 1863.
25	—	le 15 avril 1863.

La souscription est ouverte du 6 au 18 octobre, chez MM. Ardoin, Ricardo et Ce, banquiers. 44, rue de la Chaussée-d'Antin, où l'on trouve les plans des terrains, l'acte de société, et tous autres renseignements.

Pour extrait : A. LAYTOU.

SOCIÉTÉ CIVILE

DE

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

ET PERMANENTE.

L'objet de la Société est la construction d'un Palais destiné à recevoir en permanence les produits de l'industrie française et étrangère, et la mise en location des superficies de ce Palais.

L'Exposition universelle et permanente se présente à l'état d'affaire faite, de laquelle toute incertitude est exclue ; ceux qui voudront s'y associer n'ont plus à mesurer leur participation qu'à l'importance d'avantages connus et assurés.

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS.

La valeur totale des immeubles est évaluée au MINIMUM à **15 millions,** dont **7,000,000** TERRAINS et **8,000,000** CONSTRUCTIONS.

Le Palais, construit sur **116,000** mètres, à Paris, quartier d'Auteuil, sera ouvert en août 1863.

LOCATIONS. — REVENUS.

75,000 mètres superficiels étaient à louer.

50,000m sont loués à 30 fr. par an....	1,500,000
25,000m se louent à 50 fr. par an.....	1,250,000
.Total.....	2,750,000

Les baux sont faits pour 6 années, deux annuités payables d'avance.

Il n'est tenu compte ici d'aucuns revenus *casuels*, tels que : droits d'entrée au jours réservés, droits d'entrepôt, de magasinage, de catalogue, etc., ni même du produit de la location des tableaux-affiches.

PROPRIÉTÉ. — ÉMISSION.

La propriété est représentée par **15,000 obligations hypothécaires** de 500 fr., et par **1,000 Parts** bénéficiaires de 7,500 fr.

Les Fondateurs-Propriétaires, sollicités par un grand nombre d'exposants qui désiraient participer à la réalisation financière de l'entreprise, ont consenti à émettre par souscription :

5,000 OBLIGATIONS ET **400** PARTS BÉNÉFICIAIRES.

OBLIGATIONS.

PRIX, **500 fr.**; INTÉRÊT, **25 fr.**; REMBOURSEMENT à **625 fr.**, en **21 ans**, par tirages annuels.

Ces Obligations sont des obligations foncières de premier ordre. Elles ont en immeubles un gage hypothécaire valant le double du capital emprunté.

Calcul fait des **25 fr.** d'intérêt et des **125 fr.** de prime, elles représentent un placement à **6 35** p. 100 l'an.

L'amortissement, d'une rapidité inusitée, commencera dès **1863.**

Intérêts payables par semestre, — *intégralement, sans déduction d'impôt*, les 1er mars et 1er septembre.

JOUISSANCE du 1er octobre 1862.

Les obligations hypothécaires sont créées, et l'inscription a été prise en vertu d'un acte passé devant Me Verner, notaire à Colmar, le 16 septembre 1862. Une expédition de cet acte et les statuts de la Société sont déposés pour minute à Me Lavoignat, notaire à Paris, rue Caumartin, 29.

PARTS BÉNÉFICIAIRES.

Les bénéfices restant nets jusqu'à complet amortissement du capital dépensé, *ainsi que la propriété de tous les biens meubles et immeubles de l'Association au fur et à mesure de cet amortissement*, appartiennent AUX MILLE PARTS BÉNÉFICIAIRES.

Les Associés ne sont point tenus au-delà de leurs mises, même vis-à-vis des tiers.

Les Parts sont *nominatives* ou *au porteur*, et divisibles par dixièmes. Leur revenu certain est établi dès à présent de la façon suivante :

LOYERS ASSURÉS PAR AN, **2,750,000** fr.

(A DÉDUIRE : *Frais généraux*, 275,000 *fr.* — *Service des obligations*, 675,000 *fr.* — *Remboursement en six ans du capital de 5 millions versé par les fondateurs*, 900,000 *fr.* — 10 0/0 *du bénéfice net à la direction générale et au comité administratif*, 90,000 *fr.*)

BÉNÉFICES NETS pour les six premières années, 810,000 fr. ;

810 fr. par part, **81** fr. par dixième de part ou **10.80** 0/0 l'an.

Au delà des six premières années, les cinq millions étant amortis, les parts bénéficiaires toucheront annuellement 1,620,000 fr, au lieu de 810,000 fr. ,

Soit **1,620** *fr. par Part,* **162** *fr. par dixième de Part, ou* **21 60** 0/0 *l'an.*

Après le remboursement intégral des obligations les *mille parts* seront devenues propriétaires uniques de tous les immeubles de l'association ; et en s'en tenant à la valeur actuelle de ces immeubles, estimée au minimum à 15 millions, la valeur de chaque part sera au moins de **15,000 francs.**

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Tout souscripteur de 25 obligations aura droit à souscrire par préférence une part bénéficiaire.

Tout souscripteur de 5 obligations aura droit également, par préférence, à souscrire deux dixièmes de part bénéficiaire.

VERSEMENTS.

125 fr. en souscrivant.
125 du 1er au 5 novembre 1862.
125 du 1er au 5 décembre 1862.
125 du 1er au 5 janvier 1863.

Parts bénéficiaires.	Parts entières.	10es de parts.
	fr.	fr.
En souscrivant,	2,500	250
du 15 au 20 novembre 1862,	2,500	250
du 15 au 20 décembre 1862,	2,500	250

En cas de versements anticipés, les intérêts seront bonifiés *aux souscripteurs à raison de* 5 0/0.

La SOUSCRIPTION est ouverte à PARIS, chez MM. FERDINAND MARTIN et Ce, *Comptoir de la SEMAINE FINANCIÈRE*, 88; rue de Richelieu, *au crédit desquels on peut verser dans les sucursales de la* BANQUE DE FRANCE.

Et à l'*Administration générale* de l'EXPOSITION UNIVERSELLE ET PERMANENTE, boulevard des Capucines, 35.

M. Martin, aîné, banquier à Toulouse.

MAUX D'ESTOMAC.

Les malades de l'estomac ou des intestins, les convalescens et les personnes âgées ou *faibles* de la *poitrine*, trouveront dans le RACAHOUT de DELANGRENIER un déjeûner nutritif, réparateur et aussi agréable que facile à digérer. — Dépôts dans toutes les villes.

PURGATIF de DESBRIÈRE.

Composé avec la magnésie pure, le CHOCOLAT DESBRIÈRE purge parfaitement et sans irriter. C'est le meilleur DÉPURATIF dans les affections chroniques ; pris de temps en temps, il expulse la BILE et les *humeurs* qui séjournent dans les viscères. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (Se défier des contrefaçons).

VINAIGRE de toilette COSMACÉTI

supérieur par son parfum et ses propriétés *lénitives et rafraîchissants*. — Dépôts chez les bons Parfumeurs.

On connaît depuis longtemps l'efficacité du café de **GLANDS DOUX** contre les maux de tête et d'estomac. On sait qu'il fortifie les enfants et qu'il donne de l'embonpoint aux personnes faibles et nerveuses. L'espérience a démontré que sans ôter le parfum du café des Iles, il en détruit les propriétés irritantes. Toutefois, ces avantages ne peuvent s'obtenir qu'en employant une bonne préparation. Nous donnons la préférence au **Café de l'entrepôt central de France,** qui est en paquets jaunes, et dont les deux bouts verts portent d'un côté la marque de fabrique de l'entrepôt et de l'autre la signature : **LECOQ et BARGOIN.**

Parmi les Médailles de l'Exposition de Londres, nous remarquons celle qui a été décernée à la Maison MENIER, pour « *l'excellence et la qualité de* » *son Chocolat.*»

SAISON D'AUTOMNE.

Les personnes qui ont l'habitude de se purger à l'automne, celles qui craignent le retour de *maladies chroniques* ou d'être incommodées par le *sang ou les humeurs*, trouveront dans le CHOCOLAT de DESBRIÈRE, rue Lepeletier, 9, un purgatif agréable et très-efficace. Il se vend dans les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature DESBRIÈRE, *car il y a des imitations.*)

IRRITATION de POITRINE et de la GORGE.

L'efficacité de la PATE et du SIROP DE NAFÉ de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, a été constatée par 50 médecins des hôpitaux de Paris.

MAL DE DENTS.—L'EAU du Dr. OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur.—Dépôts dans toutes les Pharmacies.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les alcools du Nord restent fermes de 76 à 77 fr. pour le disponible ; le livrable sur les 2 derniers 72, 73 fr. l'hect. à 90 degrés ; les 3/6 du Languedoc à 105 fr. l'hec. en disponible à 86 degrés ; le tout à l'entrepôt.

A Béziers, on a fait le disponible à 95 fr., le livrable sur novembre et décembr à 84 fr. l'hect.

L'entrepôt du quai Saint-Bernard continue à avoir peu d'activité ; les eaux-de-vie vieilles ou nouvelles sont littéralement sans affaires ; le tafia des colonies est d'une vente assez courante de 70 à 80 fr. l'hect, selon les degrés.

Les vins à Bercy ont donné lieu cette semaine à beaucoup d'affaires pour le commerce de détail, lequel avait tellement reculé ses achats, comptant sur la baisse après la vendange, qu'il avait épuisé en partie ce qu'il avait dans ses caves ; or, les affaires actives à Bercy ne le sont pas moins à l'Entrepôt, et avec des acheteurs le maintien des prix est assuré ; c'est ce qui résulte des prix pratiqués pour les vins du 1861 que l'on enlève facilement tant à cause de leur bonne qualité que parce que les prix ne sont pas trop élevés.

Les vins rouges nouveaux ont déjà fait leur apparition ; ils ont une belle robe et se clarifieront vivement ; les vins blancs bourru sont également très-abondants ; à Bercy on les paie, 35 fr. l'hect.

Condom, le 12 octobre.

Jeudi à Eauze, il a été fait, suivant nous, près de 80 pièces de :

85 à 87-50 Ténarèze ; 100 fr. Bas-Armagnac.

Hier, à Condom, les affaires ont eu à peu près la même importance. On a payé :

80 à 81-25 Haut-Armagnac ; 85 à 87-50 Ténarèze.

On a parlé de quelques pièces de 1862, payées de 77-50 à 80 fr.

(*Moniteur agricole de Bordeaux.*)

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Mercredi, 15 octobre 1862.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	314	85	21f 88	78 k. 240
Maïs.....	68	30	12f 20	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

13 octobre 1862.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	71 65	» »	» »
4 1/2 pour 100.....	98 60	» »	» 05

14 octobre.

Au comptant :			
3 pour 100	70 60	» »	1 05
4 1/2 pour 100.....	98 »	» »	» 60

15 octobre.

Au comptant :			
3 pour 100.....	71 »	» 40	» »
4 1/2 pour 100.....	97 80	» »	» 20

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

11 octobre. Robert (Pierre-Eugène), rue St-André.
14 — Fayret (Jules), rue Impériale.
14 — Guiraudies (Jeanne-Louise), rue de la Mairie.

Décès.

12 — Henri (Jeanne), sans prof. rue Lestieu, 68 ans.
13 — Vaissières (Marianne), veuve Bouyssou, prop., faubourg Labarre, 89 ans.
14 — Sastres (Guillaumette), sans profession, 58 ans, hospice.
14 — Bru (Marie), 4 mois.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

EXTRAIT

Des annonces légales publiées dans le Courrier du Lot, *au* no 1442, *du 11 octobre* 1862.

ÉTUDE

de Me Guillaume DELPY, avoué licencié, à Cahors.

A la requête du sieur Pierre-Joseph Décremps, clerc de notaire à Lalbenque, curateur de la succession vacante de Jean Belon, marchand, quand vivait à Lalbenque, il sera procédé devant M. Gleizes, juge au tribunal, à ce commis, à la vente aux enchères des immeubles suivants :

1o Une maison sur une superficie de 83 centiares;

2o Un jardin contigu contenant 30 centiares.

Ces deux immeubles sont situés à Lalbenque, les enchères s'ouvriront, sur la mise à prix de 800 francs, le 8 novembre, à onze heures du matin, en la salle d'audience du tribunal.

Signé à l'original :

DELPY, avoué.

AUX VILLES DE FRANCE

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS LE PLUS VASTE DE L'UNIVERS

51, *rue Vivienne,* **PARIS** *et rue Richelieu,* 104.

Envoi *franco* dans toute la France, même pour les trajets indirets.

Choix conditionnels de **Cachemires de l'Inde, Châles français, Dentelles, Lingerie,** pour Corbeilles de Mariages.

Envoi *franco* d'Échantillons, Catalogues, Planches des modèles de Confection, etc.

NOTA. --- Les Marchandises, continuellement renouvelées par suite d'un immense chiffre d'affaires, sont toujours de la première fraîcheur et de la plus récente création comme nouveauté.

Réglisse Sanguinède

Pectoral reconnu le meilleur pour guérir les **Rhumes, Gastrites, Crampes** et **faiblesses d'estomac**. Mangé après les repas, c'est le **digestif le plus efficace.** Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Pour se garantir des contrefaçons, *exiger la signature* **Sanguinède.** — 75 c. la boite. — Dépôt à *Cahors*, dans toutes les pharmacies.

AU PAUVRE DIABLE

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

VENTE EN LIQUIDATION

Le sieur LABIE a l'honneur de prévenir le Public qu'ayant contracté des engagements très-sérieux envers une maison de Paris, engagements qu'il doit remplir au 1er janvier prochain, il vendra, à partir de ce jour, toutes les marchandises de son magasin à 25 et 30 pour cent de rabais. -- Malgré la hausse qui existe de 40 à 50 0/0 sur l'article coton, ces mêmes articles seront vendus, chez M. Labie, toujours aux mêmes conditions.

ÉLIXIR

ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines, etc., etc.

10 fr. le flacon, pr 40 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.

Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

A LOUER

LE CAFÉ VALETTE

Rue du Lycée, maison Audoury à Cahors.

Demande de représentant

Une des principales maisons de commerce en **Vins de Champagne** désire trouver un bon représentant à la Commission pour le placement de ses Vins. — Ecrire à H. A. poste restante, à Epernay (Marne).

La Phthisie Pulmonaire

Malgré l'opinion contraire généralement admise la *Phthisie*, à son début, est facile à guérir, car un traitement habilement conduit, en triomphe souvent, même dans un degré avancé. La brochure du Dr *Achille Hoffmann*, qui se vend 1 fr. chez *Amyot*, libraire, 8, rue de la Paix, à Paris, donne à tout lecteur, cette consolante conviction.

A VENDRE, en bloc ou à parcelles,

L'HOTEL DES AMBASSADEURS

S'adresser à M. Francès, à Cahors.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.